



CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA

Conseil du 15 décembre 2025

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL

DE LA

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA

OBJET : Attribution par la CAO - Avenants n° 2 - Lots 3, 7 et 14 - Marché n°23011DTIST : Travaux de modernisation du stade Armand Cesari

L'An Deux Mille Vingt Cinq, le 15 décembre à 17h30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO.

PRÉSENTS :

Louis POZZO DI BORGO, Gilles BATTESTI, Marie-Christine BERTOLUCCI, Jean-Jacques BIAGGINI, Jeanne CALLIER, Marie-Dominique GIAMARCHI, Didier GRASSI, Mattea LACAVER, Serge LINALE, Jean-Charles LEONARDI, Florence LOMBARDO, Thérèse LORENZI, Julien MORGANTI, Jean-Louis MILANI, Marie-Hélène PADOVANI, Martine PERFETTINI, Emmanuel PETRI-GUASCO, Bruno POLIFRONI, Philippe PERETTI, Ivana POLISINI, Gérard ROMITI, Michel ROSSI, Pierre SAVELLI, Pierre-Baptiste SIMONI

ONT DONNE POUVOIR :

Carolina COLOMBANI à Serge LINALE
Jean-Jacques PADOVANI à Marie-Hélène PADOVANI
Christine MALAFRONTÉ à Marie-Christine BERTOLUCCI
Michel SIMONPIETRI à Louis POZZO DI BORGO
Paul TIERI à Pierre SAVELLI
Christelle TIMSIT à Mattea LACAVER

ABSENTS :

Emmanuelle de GENTILI, Jean-Martin MONDOLONI, Emma MUSSIER, Leslie PELLEGRINI, Linda PIPERI, Hélène SALGE, Gilles SIMEONI, Françoise VESPERINI, Jean ZUCCARELLI, Jean-Michel SAVELLI

QUORUM : 21

Pierre Baptiste SIMONI est désigné secrétaire de séance.

OBJET : Attribution par la CAO - Avenants n° 2 - Lots 3, 7 et 14 - Marché n°23011DTIST : Travaux de modernisation du stade Armand Cesari

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la Commande Publique entré en vigueur le 1^{er} avril 2019 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Considérant le marché public n°23011DTIST – Lot n°3 Couvertures Textiles notifié le 07/05/2024 à l'entreprise ACS PRODUCTION SAS sise 44480 DONGES (SIRET : 387 902 729 00053), pour un montant initial de 1 580 000 € HT ;

Considérant le marché public n°23011DTIST – Lot n°7 Menuiseries intérieures notifié le 26/04/2024 à l'entreprise SARL LES NOUVEAUX MENUISIERS sise 20260 BIGUGLIA (SIRET : 418 693 669), pour un montant initial de 100 846.99 € HT ;

Considérant le marché public n°23011DTIST – Lot n°14 Peinture – Nettoyage notifié le 26/04/2024 au groupement SARL GROUPE CF – SARL BIOSERVICES, sise 20600 Bastia (SIRET : 824 605 125 000 15), pour un montant initial de 200 653 € HT ;

Vu la décision d'attribution de la Commission d'Appel d'Offres et l'avis favorable du Bureau communautaire ;

Vu le rapport présenté ce jour ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

PREND ACTE (À l'unanimité)

De la décision de la Commission d'Appel d'Offres du 13 octobre 2025 d'approuver les avenants correspondants au marché n°23011DTIST ;

AUTORISE

Le Président à signer les avenants, ci-annexés, ainsi que tous documents se rapportant à ce dossier ;

DIT

Que les crédits sont prévus au budget principal de la Communauté d'Agglomération de Bastia, AP 3029 ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRÉSIDENT

LOUIS POZZO DI BORGO